

DORA et NIS 2 : Maîtriser les principes clés et réussir votre mise en conformité ?

Objectifs :



- Comprendre les principes du Règlement DORA et de la Directive NIS 2
- Connaître leurs obligations respectives et s'y préparer
- Mettre en conformité son organisme : gouvernance, gestion des risques, déclaration des incidents, encadrement des prestataires, etc.

Compétences visées :



Initier et planifier la mise en œuvre d'un programme de cybersécurité fondé sur DORA et NIS 2 :

- gestion des risques, y compris liés à la chaîne d'approvisionnement (NIS 2) et aux prestataires de services TIC (DORA)
- gestion des incidents,
- continuité des activités,
- sensibilisation et formation.

Pour qui ? Aucun prérequis

Toute personne concernée par les questions de cybersécurité
Dirigeants, DSI, RSSI / FSSI, éditeurs de solutions de cybersécurité, équipes commerciales /marketing

Sessions – Délai d'entrée

Intra-entreprise : nous consulter

Taille du groupe : nous consulter

Inscription : contact@avocats-mathias.com

Durée : Une demi-journée (4 heures)

Profitez de ce format court, entre professionnels ; tout en conciliant cette formation avec votre agenda d'activités professionnelles quotidiennes

Tarif :

- Tarif Inter-Entreprise : Nous consulter
- Tarif Intra-Entreprise : Nous consulter



Programme COMPLIANCE014– COMPLIANCE DORA et NIS 2

Pourquoi NIS 2 et DORA ?

1

- Le contexte (objectifs et champ d'application) et articulation avec entre ces 2 réglementations (points communs et divergence)
- Quels enjeux ? d'image, de confiance, financier, de gouvernance, etc.
- Pour NIS 2 : Appréhender les enjeux de la transposition ;
- Pour DORA : Les normes techniques réglementaires et de mise en œuvre (RTS et ITS)

Comment se préparer ?

2

- Comment suis-je concerné par NIS 2 et DORA (dans quelle catégorie d'entités concernées ? Ou en tant que prestataires d'entités soumises à NIS 2 ? Ou fournisseurs de services TIC d'entités soumises à DORA ?)
- Mes Produits sont-ils concernés par ces réglementations ? Que mettre en œuvre ?
- Comment encadrer la gestion des risques liés aux tiers ? (prestataires ; fournisseurs de services TIC)

Quelles sont les bonnes pratiques ?

3

- Pour mettre en œuvre un programme de conformité efficace, adapté à ma structure
- Pour adapter les clauses contractuelles, les questionnaires fournisseurs, etc.
- Pour répondre aux exigences de gouvernance, de sensibilisation et formation



Modalités pédagogiques



Mathias | Avocats

Pédagogie, méthodes et moyens :

Les modules proposés associent apports théoriques et mise en application : questions & réponses, mises en situation pratiques (simulations, études de cas), échanges avec les participants

Supports de stage :

Bagage pédagogique comprenant un support de présentation et des cas d'usage



Modalités d'évaluation et Organisation

Évaluation : En fin de stage - Questionnaire d'évaluation de la formation

Tests de certification : Aucun (formation non certifiante)

Animateur : Avocat Sénior Expert, spécialiste de la matière

Lieu de stage : Paris Centre ou en distanciel sur demande (nous consulter)

Accès - Handicap : Contactez notre référent Handicap



CONTACTS:

MATHIAS AVOCAT – 19 RUE VERNIER 75017 PARIS
Tél. +33 1 43 80 02 01 – Mél : contact@avocats-mathias.com
<https://www.avocats-mathias.com>

Siret : 832 285 399 000 16 – NDA : 11755725575
Tous droits réservés

